

ADIS-HAITI

Action Diplomatique et Sociale, Haïti



ADIS-HAÏTI

DOCUMENT CADRE

SOLID 2026

Salon des Organisations Locales et Internationales au Développement

Cadre d'engagement et de fonctionnement pour les Exposants, les Journalistes, les Volontaires Bénévoles, les Partenaires, les Organisateurs et la Logistique / Sécurité

13, 14 et 15 novembre 2026

www.salonsolid.com

Organisé par ADIS-HAÏTI — Action Diplomatique et Sociale, Haïti

1. PRéAMBULE ET OBJET DU DOCUMENT

Le présent document cadre fixe les règles, les responsabilités, les engagements et les limites applicables à l'ensemble des acteurs du Salon SOLID 2026 (Salon des Organisations Locales et Internationales au Développement), organisé par ADIS-HAITI du 13 au 15 novembre 2026 à Petion-ville.

Il s'adresse à six catégories d'acteurs : les Exposants, les Journalistes, les Volontaires Bénévoles, les Partenaires, les Organisateurs, et la Logistique/Sécurité. Chaque catégorie y trouve sa mission, ses engagements envers l'événement, les limites et interdictions qui s'appliquent à elle, ainsi que ses horaires et zones d'intervention.

L'acceptation d'un rôle dans le cadre de SOLID 2026, à quelque titre que ce soit, vaut adhésion pleine et entière aux dispositions du présent document cadre. Celui-ci est non négociable et s'impose à tous, sans exception, pour la durée de l'événement.

2. DATES CLÉS ET éCHéANCES

Les échéances suivantes sont fermes et non prorogeables. Elles s'appliquent à l'ensemble des organisations candidates à une participation à SOLID 2026, quel que soit leur secteur d'activité.

ÉCHéANCE	DATE LIMITE
Clôture des candidatures des organisations exposantes	30 septembre 2026, à 23h59
Date limite de paiement des frais de participation	15 octobre 2026

Toute candidature soumise après le 30 septembre 2026 à 23h59 ne sera pas prise en compte. Toute organisation dont les frais de participation ne sont pas réglés au 15 octobre 2026 perd le bénéfice de son admission et sa

place pourra être réattribuée à une organisation figurant en liste d'attente, sans préavis complémentaire.

3. STRUCTURE GÉNÉRALE DES TROIS JOURS

A. Jour 1 — 13 novembre 2026 : Jour d'arrangements

Le premier jour est exclusivement consacré à l'installation, à la répartition des espaces et des rôles pour l'ensemble des six catégories d'acteurs. Il ne comporte aucune activité de foire ouverte au public.

- **Exposants** : montage des stands et prise de possession de l'emplacement attribué.
- **Journalistes** : accréditation, retrait des badges et briefing sur les zones d'accès presse.
- **Volontaires Bénévoles** : briefing général et répartition individuelle des postes de service.
- **Partenaires** : installation de leur espace de visibilité et validation des modalités de leur présence.
- **Organisateurs** : réunion de coordination générale et validation finale de la répartition des espaces.
- **Logistique/Sécurité** : mise en place du dispositif technique et sécuritaire avant l'ouverture au public.

B. Jours 2 et 3 — 14 et 15 novembre 2026 : Jours de foire

Ces deux journées constituent le cœur de l'événement : le salon est ouvert au public de 10h00 à 18h00, sans interruption. Toutes les catégories d'acteurs sont tenues d'être en place et opérationnelles dès 10h00 et jusqu'à la fermeture officielle à 18h00, selon les horaires et zones précisés pour chaque catégorie ci-après.

4. EXPOSANTS

Les organisations exposantes sont admises au sein de l'un des 25 secteurs de la vie nationale représentés à SOLID 2026, dans la limite de huit organisations par secteur.

Engagements :

- Occuper l'espace attribué durant l'intégralité des heures de foire, de 10h00 à 18h00, les 14 et 15 novembre 2026.
- Assurer une présence continue et active sur le stand pendant toute la durée d'ouverture au public.
- Respecter les échéances de candidature (30 septembre 2026, 23h59) et de paiement des frais (15 octobre 2026).
- Procéder au montage le Jour 1 et au démontage dans les délais fixés par les organisateurs à la clôture du salon.

Limites et interdictions :

- Interdiction d'occuper un espace non attribué ou de déborder sur l'emplacement d'un exposant voisin.
- Interdiction du démarchage commercial agressif envers les visiteurs et les autres exposants.
- Limitation du niveau sonore des animations de stand, pour ne pas perturber les espaces environnants.
- **Responsabilité pleine et entière de l'exposant sur son matériel et ses biens exposés.**

5. JOURNALISTES

Engagements :

- Obtenir une accréditation préalable auprès des organisateurs avant toute couverture de l'événement.
- Retirer son badge de presse le Jour 1 et le porter visiblement durant toute la durée du salon.
- Citer SOLID 2026 et ADIS-HAITI dans toute publication, reportage ou diffusion issue de l'événement.

Limites et interdictions :

- Interdiction de capter des images ou des propos sur un stand sans le consentement préalable de l'exposant concerné.
- Interdiction de perturber les activités, animations ou échanges entre exposants, partenaires et visiteurs.
- Accès restreint aux seules zones autorisées : espace presse, zones de conférence, et stands avec consentement.

Horaires et zones :

- Accréditation et retrait des badges le Jour 1 (13 novembre 2026).
- Accès presse actif de 10h00 à 18h00 les 14 et 15 novembre 2026.

6. VOLONTAIRES BÉNÉVOLES

Engagements :

- Participer au briefing général et accepter le poste attribué lors de la répartition du Jour 1 (accueil, orientation, appui logistique, traduction, appui à la sécurité des entrées).
- Assurer une présence ponctuelle sur l'ensemble des trois jours, selon l'horaire fixé pour son poste.
- Adopter en toute circonstance un comportement courtois et professionnel envers le public, les exposants, les journalistes et les partenaires.

Limites et interdictions :

- Un volontaire ne peut prendre seul aucune décision engageant l'organisation face à une situation litigieuse ; toute difficulté est immédiatement référée à un organisateur.
- Interdiction de quitter son poste sans relève ou autorisation préalable d'un organisateur.

Horaires et zones :

- Répartition des postes et briefing le Jour 1 (13 novembre 2026).
- Service actif de 10h00 à 18h00 les 14 et 15 novembre 2026, selon la zone attribuée (accueil, orientation, presse, sécurité, appui logistique).

7. PARTENAIRES

Engagements :

- Confirmer leur niveau de partenariat et les contreparties de visibilité associées avant le Jour 1.
- Assurer une présence ou une représentation lors des temps forts de l'événement (ouverture officielle, conférences, clôture).
- Coordonner avec les organisateurs toute activité annexe qu'ils souhaitent organiser dans l'enceinte du salon (panel, atelier, animation).

Limites et interdictions :

- Aucune exclusivité commerciale ne peut être revendiquée dans l'espace du salon, sauf accord écrit préalable des organisateurs.
- Interdiction d'organiser une activité annexe non validée au préalable par les organisateurs.

Horaires et zones :

- Installation de l'espace de visibilité le Jour 1 (13 novembre 2026).
- Présence attendue durant les jours de foire, de 10h00 à 18h00, notamment lors des temps forts programmés.

8. ORGANISATEURS

Engagements :

- Assurer la coordination générale des trois jours et la supervision de la répartition des espaces et des rôles le Jour 1.
- Garantir une disponibilité continue durant l'intégralité des heures de foire, de 10h00 à 18h00, les 14 et 15 novembre 2026.
- Assurer la communication officielle de l'événement, avant, pendant et après le salon.
- Arbitrer en dernier ressort tout litige survenant entre catégories d'acteurs.

Limites et interdictions :

- Toute dérogation au présent document cadre, pour quelque catégorie que ce soit, doit être formalisée par écrit par les organisateurs.

Horaires et zones :

- Présence sur site dès le Jour 1 et jusqu'à la clôture complète du démontage.

9. LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ

Engagements :

- Mettre en place l'intégralité du dispositif technique et sécuritaire avant l'ouverture au public, dès le Jour 1.
- Assurer une couverture continue sur l'ensemble des trois jours, y compris pendant le montage, le démontage et la nuit séparant les deux jours de foire.
- Gérer le contrôle des accès et la vérification des badges à chaque entrée du site.
- Élaborer et faire connaître à l'ensemble des acteurs le plan d'évacuation et les procédures d'urgence.

Limites et interdictions :

- Toute intervention de sécurité impliquant un exposant, un partenaire ou un visiteur doit être immédiatement rapportée aux organisateurs.
- La responsabilité de la sécurité des biens des exposants durant la nuit entre les deux jours de foire incombe au dispositif de sécurité, dans les conditions précisées à l'accréditation des exposants.

Horaires et zones :

- Présence et vigilance continues du Jour 1 jusqu'à la fin du démontage, au-delà des seules heures d'ouverture au public.

10. RÈGLES TRANSVERSALES COMMUNES à TOUTES LES CATÉGORIES

- Le port du badge nominatif, remis lors de l'accréditation ou de l'installation du Jour 1, est obligatoire et visible en permanence sur le site.
- Chaque acteur est tenu à un code de conduite général de respect, de courtoisie et de collaboration envers l'ensemble des autres catégories présentes.
- Le non-respect du présent document cadre peut entraîner, selon la gravité du manquement, un avertissement, une restriction d'accès à certaines zones, ou l'exclusion pure et simple de l'événement, sans remboursement des frais éventuellement versés.
- Toute situation non prévue par le présent document cadre est tranchée par les organisateurs, dont la décision est finale.

11. CONTACTS ET POINTS FOCaux

Un point focal est désigné par les organisateurs pour chacune des six catégories d'acteurs. Les coordonnées de chaque point focal sont communiquées lors de l'accréditation ou de la confirmation de participation, et affichées sur le site du salon durant les trois jours de l'événement.

Pour toute question relative à la candidature, aux échéances ou au présent document cadre, les organisations et acteurs concernés sont invités à se référer au site officiel salonsolid.com ou à contacter directement le secrétariat d'organisation d'ADIS-HAÏTI.

ADIS-HAÏTI, Action Diplomatique et Sociale, Haïti. Document cadre du Salon SOLID 2026 (Salon des Organisations Locales et Internationales au Développement), 13-15 novembre 2026 — salonsolid.com.